

disposition de Laurent, en termes voilés¹⁾. Le renversement de la politique religieuse en Prusse, après l'avènement de Frédéric-Guillaume IV, avait permis à l'ancien prisonnier d'Etat de briguer de nouveaux postes ; le gouvernement prussien lui avait même offert une chaire de théologie dans une de ses universités. Michelis préféra accepter l'offre que lui fit son ancien compagnon de luttes. Cette acceptation fut vivement ressentie par le ministre des affaires étrangères prussien et donna lieu à une intervention auprès de l'internonce Ferrieri, à La Haye²⁾. Ce dernier partageant les inquiétudes du roi attire l'attention de Laurent sur les difficultés auxquelles le choix de Michelis pourrait donner lieu. Difficultés diplomatiques, mais Guillaume II est encore persuadé que Michelis ne sera guère bien vu dans le Luxembourg où sa nomination créerait de nouvelles complications. A cet avertissement Laurent répond le 15 novembre : rappelant que Michelis vient d'être autorisé par le gouvernement prussien à occuper un emploi dans l'enseignement académique, il en conclut que son entrée dans un séminaire étranger ne saurait étonner. « Au contraire, je pensais que cette nomination serait un service rendu au Gouvernement Prussien, puisque par là il serait débarrassé d'un homme dont la présence ne laissait pas de le gêner tant soit peu. » Même quand il s'adresse aux plus hautes personnalités le langage de Laurent n'est pas toujours exempt d'une légère causticité. Le vicaire peut produire en sa faveur un témoin de poids, le coadjuteur de Cologne, Mgr von Geissel qui « ordinairement bien informé des vues de son gouvernement »³⁾ n'a fait aucune difficulté pour permettre à Michelis (qui réside dans l'archevêché) d'entrer dans le vicariat apostolique de Luxembourg. L'autre motif énoncé par Ferrieri, savoir que Michelis ne serait pas bien vu à Luxembourg n'émeut pas non plus le vicaire : comment le clergé indigène s'offusquerait-il de la présence d'un homme « qui s'est dévoué et qui a tant souffert pour ses convictions religieuses et ses devoirs ecclésiastiques et qui a donné des preuves publiques de son érudition et de son esprit. » Michelis serait-il désagréable aux administrateurs ? Laurent se demande si vraiment ils feront à cet homme le reproche « d'avoir jadis déplu à un gouvernement étranger auquel eux aussi ont eu à faire maintefois. » Pour rassurer

¹⁾ Lettre à Joseph, 30 décembre 1842. Moeller II, 354.

²⁾ Le 12 novembre Laurent écrit à son frère Joseph. « Die Ernennung des Michelis suchen die Preussen zu hintertreiben ... Sie fürchten, im Ausland möchte ihr alter Staatsgefangener zum Silvio Pellico werden, wozu er allerdings Stoff genug hat. Da das aber jetzt der Kirche wenig nützen kann, so werde ich es verhindern, und dann müssen die Preussen eher froh sein, dass er ihnen nicht mehr zum beständigen Vorwurf einhergeht. Ich stehe also von seiner Berufung schwerlich ab. » Möller, II p. 355.

³⁾ Encore une remarque qui ne prend sa véritable signification que quand on sait que le tolérant v. Geissel, destiné à éliminer Clément-Auguste, a été de ce fait traité sans ménagements par Laurent et son groupe.